

Circulaire du Conseil N° C1/94
le 20 mai 1994



RESOLUTIONS DE LA REUNION DU CONSEIL DE L'IS
Tokyo, Japon, le 10 et 11 mai 1994

Cher camarade,
Chère camarade,

C'est avec plaisir que je vous envoie ci-joint les résolutions adoptées à la réunion du Conseil de l'Internationale Socialiste qui a eu lieu le 10 et 11 mai 1994 à Tokyo, Japon.

La liste des participants est aussi incluse.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luis Ayala', with a long, sweeping underline.

Luis Ayala
Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	page
- Résolution sur l'Afghanistan	3
- Résolution sur les Armes Nucléaires	4
- Résolution sur la démocratie et le développement social et économique dans la région Asie-Pacifique	6
- Résolution sur le Bangladesh	8
- Résolution sur la Birmanie	9
- Résolution sur les Droits Humains de la Femme	10
- Résolution d'envoyer une Mission à Fidji	12
- Résolution sur les élections hongroises	13
- Résolution sur l'avenir de l'ONU et la sécurité mondiale	14
- Résolution sur le Rwanda	16
- Résolution sur la Sécurité Régionale	17
- Résolution sur Tchernobyl	18
- Résolution sur l'ex-Yougoslavie	19
- Lettre au Président Nelson Mandela	21
- Liste des participants	22

RESOLUTION SUR L'AFGHANISTAN

Le Conseil de l'Internationale Socialiste, réuni à Tokyo les 10 et 11 mai 1994,

constatant que deux ans après la prise de Kaboul par la coalition des partis de la résistance, ceux-ci se livrent à une guerre sans merci pour le pouvoir, dont les premières victimes sont la population civile, notamment à Kaboul,

lance un appel aux partis en présence:

1. pour que cesse le massacre de civils, femmes, et enfants en particulier pris en otage par les belligérants,
2. pour que les droits de l'homme les plus élémentaires - le droit de vivre - soient respectés en Afghanistan par ceux qui, aujourd'hui maîtres du pays, dénonçaient hier ces violations par le régime précédent;
3. pour que les principales parties en présence, les partisans du Président et ceux du Premier ministre, s'accordent pour régler leurs différends par la négociation et les moyens démocratiques, en respectant les droits et les intérêts de tous les composants de la société afghane;

lance un appel à la communauté internationale - gouvernement, organisations internationales et forces progressistes - d'abord au niveau régional, pour qu'elle:

1. réponde favorablement à l'appel de l'ONU du 27 avril 1994, pour venir en aide à la population afghane, permettant d'atténuer "une des pires crises humanitaires" de l'époque;
 2. soutienne les initiatives des Nations unies visant à amener les forces en présence à la table de négociation, pour que cesse le martyre des populations civiles.
-

Original: anglais

RESOLUTION SUR LES ARMES NUCLEAIRES

La guerre froide est terminée et, grâce à Start I et Start II, la Russie et les Etats-Unis d'Amérique se sont mis d'accord sur des réductions effectives de leurs armes nucléaires stratégiques. Des négociations ont été subitement entamées en vue d'un traité d'interdiction complète des essais. Par ailleurs, il y a possibilité de parvenir à un accord international concernant l'arrêt de la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires. Ces tendances sont toutes positives.

Mais on constate également des signes négatifs. Malgré le traité de non prolifération (NPT), les expériences de la guerre du Golf ont démontré que des technologies utilisables pour la production d'armes nucléaires ont été vendues à l'Irak, de divers pays. Du fait de la dissolution de l'Union soviétique, de nouveaux Etats dotés d'armements nucléaires se sont créés, dans lesquels la législation de contrôle des exportations ainsi que les organisations, procédures et normes habituelles de sécurité sont presque inexistantes.

Il existe actuellement environ 1000 tonnes de plutonium et 1300 tonnes d'uranium hautement enrichi dans le monde. Le contrôle et l'élimination de ces énormes quantités constituent un grave défi pour la communauté internationale. Il y a un risque évident de prolifération du plutonium et de l'uranium hautement enrichi. De même, il est possible que les armes et la technologie de l'ex-URSS soient vendues ou que ses experts soient recrutés ailleurs. Il semble que des experts aient déjà été recrutés par des pays intéressés et on a assisté à des incidents qui prouvent l'existence d'un marché noir du nucléaire.

Un autre facteur inquiétant concernant particulièrement la région est le refus de la Corée du Nord de permettre à l'AIEA d'inspecter toutes ses installations d'armement nucléaire soupçonnées.

Les informations récemment publiées (Frank Barnaby et Sam Cohen) concernant le mercure rouge, qui peut servir à compresser le tritium pour donner un processus de fusion, suscitent une inquiétude profonde. Les isotopes d'hydrogène lourd, le deutérium et le tritium, ne sont pas inclus dans le système de sauvegardes requis par le NPT. Cette lacune importante du système permet de faire le commerce des éléments nécessaires à une bombe à fusion.

La production possible de mercure rouge, utilisé pour réaliser la fusion pure, pourrait mener à un type nouveau d'arme nucléaire révolutionnaire. Le développement d'armes à fusion pure inquiétera ceux qui veulent empêcher la propagation des armes nucléaires; leur coût de fabrication est faible et elles font naître la possibilité inquiétante de pays produisant en grande quantité des bombes neutroniques de faible puissance.

Le NPT est la seule mesure juridique internationale permettant de mettre frein à la prolifération des armes nucléaires. C'est la raison pour laquelle il faut le prolonger. Il doit être fréquemment examiné. Ses

lacunes doivent être comblées et il faut que les stipulations du texte du traité concernant les technologies à double emploi soient uniformes et exécutoires.

L'Assemblée générale de l'ONU déclare depuis 1961 par une forte majorité que l'utilisation d'armes nucléaires constituerait une violation de la Charte des Nations unies et un crime contre l'humanité. Selon le droit international, l'utilisation d'armes nucléaires est illégale depuis les Conventions de Genève. Les principes de modération, de discrimination et d'humanité et la constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sont d'autres exemples de la même situation. Le Secrétaire Général a recommandé aux organes de l'ONU de demander l'avis de la Cour internationale de justice. C'est ce qu'a fait l'OMS en 1993 et d'ici au 10 juin 1994, celle-ci devrait avoir reçu l'avis des gouvernements quant à la conformité de l'utilisation des armes nucléaires au droit international.

Il est impossible de "désinventer" les armes nucléaires. Ce fait est souvent employé comme argument pour nier la possibilité d'un monde sans nucléaire, mais il est insuffisant. En effet, bien que l'on ne puisse pas non plus désinventer les armes chimiques et biologiques, une interdiction des armes biologiques ainsi qu'un traité d'interdiction de toutes les armes chimiques ont été acceptés.

Il est désormais en priorité nécessaire d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. Le but de l'Internationale Socialiste est un monde libéré de l'arme nucléaire. Pour y parvenir, il faut un programme d'ensemble.

Dans ce contexte, nous demandons:

1. L'arrêt complet et permanent de tous les essais nucléaires.
 2. Que le NPT soit prolongé, jusqu'à ce qu'un traité plus complet soit mis en oeuvre et que le tritium soit inclus dans son système de sauvegardes.
 3. Une législation de contrôle des exportations efficace doublée de systèmes efficaces permettant de la faire respecter dans les Etats possédant depuis peu l'arme nucléaire.
 4. Que les politiques régissant les exportations nucléaires soient uniformes et rendues exécutoires par un traité.
 5. Que les stocks existants de matières nucléaires pouvant servir à la fabrication d'armements soient mis sous le contrôle de l'ONU et que soit créé un registre de l'ONU des stocks de plutonium, d'uranium et de tritium détenus par les différents pays.
 6. Que les gouvernements répondent à la Cour internationale de justice que l'utilisation des armes nucléaires est contraire à la loi internationale.
-

Original: japonais

**RESOLUTION SUR LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT
SOCIAL ET ECONOMIQUE DANS LA REGION ASIE-PACIFIQUE**

1. Le monde traverse actuellement une période de transition historique à la suite de l'effondrement de la guerre froide et en conséquence d'une crise économique mondiale.

Bien que la fin de la guerre froide ait grandement réduit la menace d'une guerre mondiale, elle n'a pas diminué les possibilités de conflits ethniques, religieux et territoriaux, ou le danger de la prolifération des armes de destruction massive. L'Asie ne fait pas exception à ces tendances mondiales. La Corée du nord, qui refuse de se conformer à la demande de l'ONU de mettre en oeuvre dans leur totalité les mesures de garantie, ne peut en aucun cas obtenir le soutien de la communauté internationale. La stabilité de la paix représente et continuera de représenter une des clés du développement économique et du progrès démocratique dans la communauté de la région Asie-Pacifique.

L'Uruguay Round qui s'est conclu avec succès au bout de sept ans de négociations difficiles, est supposé stimuler l'économie mondiale, y compris celle de la région Asie-Pacifique. Il devrait également consolider la coopération économique au sein de l'APEC et d'autres structures régionales telles que SAARC et l'ASEAN.

2. Nous trouvons encourageant de constater que la recherche de démocratisation se poursuit dans toute l'Asie. Les droits inaliénables de la personne, comme le droit à la liberté de pensée et d'expression, le droit à l'autodétermination, et celui d'avoir une activité politique et une activité syndicale dans tous les secteurs ainsi que celui de faire des affaires, doivent être protégés et encouragés. A cet effet, nous continuons de constater avec inquiétude que ces droits sont violés au Tibet, au Timor oriental, au Laos, et au Bhoutan. De même, les régimes ou les forces qui nient les droits de la personne et répriment les idées des individus doivent être condamnés. Dans nos contacts avec les régimes communistes d'Asie, nous devons travailler pour réaliser des transitions pacifiques à la démocratie et le respect total pour les droits de l'homme et pour les droits sociaux.

Nous condamnons le déni continu des droits démocratiques du peuple de Birmanie, démontré par l'utilisation de la force armée pour empêcher la formation du gouvernement dûment élu. Nous notons aussi avec grave inquiétude les violations que continuent de subir les droits de la personne, y compris les arrestations pour des raisons politiques, les détentions arbitraires et la torture. Nous exhortons le Conseil Reconstituant de l'Etat pour l'Ordre Public, SLORC, à relâcher Aung San Suu Kyi et tous les autres prisonniers politiques immédiatement et sans condition. Nous demandons aussi que les autres pays dans la région agissent de la même façon envers leur prisonniers politiques et qu'ils rétablissent le respect pour les droits de l'homme.

Dans la perspective de la Conférence des Nations unies sur les femmes qui doit avoir lieu en septembre 1995 à Beijing, nous soulignons l'importance du respect et de la promotion des droits de la femme en tant que personne, lesquels sont violés dans de nombreux pays de la région.

3. L'aide officielle pour le développement (APD) fournie par les pays industrialisés, a indéniablement profité à de nombreux pays en développement, mais elle doit être constamment évaluée afin d'être encore améliorée.

Nous trouvons important que la qualité et le volume de l'APD soient tous deux augmentés pour satisfaire aux besoins changeants des bénéficiaires de l'aide.

Nous proposons que l'APD soit accordée dans les buts suivants:

- combler l'écart entre les pays pauvres et les pays riches, et entre les pauvres et les riches d'un même pays, et contribuer ainsi à la paix et à la stabilité mondiales;

- accorder plus d'importance à la protection de l'environnement naturel, à la prévention de l'utilisation de l'aide civile à des fins militaires et à la promotion de l'égalité et des droits de la personne, tout en respectant la souveraineté des pays bénéficiaires de l'aide et en évitant les ingérences dans leurs affaires intérieures;

- suivre les activités militaires des pays en développement par le biais du montant de leurs dépenses de défense, de la liste des armements qu'ils possèdent et du volume des ventes d'armes, dans le but d'encourager les pays en développement à réduire leurs forces armées.

L'aide au développement, y compris les transferts de technologie, doit viser à faciliter les efforts faits par les pays en développement pour subvenir à leurs propres besoins. Nous réaffirmons notre engagement d'aider les pays en développement de la région Asie-Pacifique à développer leurs propres économies, à éliminer la pauvreté, à améliorer les conditions d'hygiène, à créer des systèmes d'éducation universelle et à protéger l'environnement naturel.

Nous soutenons les efforts faits par le peuple cambodgien pour développer leur patrie, qui renaît depuis les élections démocratiques de 1993. Nous notons que la Thaïlande, la Malaisie et d'autres pays de l'Asie du Sud-Est, connus pour leur forte croissance économique, souffrent d'un développement économique déséquilibré. Nous notons aussi que la Mongolie et d'autres pays anciennement communistes d'Asie ont à faire face à des difficultés particulières dans leur transition à la démocratie.

Le Forum du développement sur l'Indochine prévu au cours du deuxième semestre est très important et doit être soutenu. Le développement stable de l'Asie du Sud-Est est lié de manière complexe à la sécurité de l'ensemble de la région Asie-Pacifique. Il faut poursuivre les efforts faits pour amener la prospérité dans cette région.

4. Le rapport annuel de l'OCDE prédit qu'en 1994, l'économie japonaise continuera à stagner et que l'Amérique du nord et certains pays européens maintiendront leur croissance économique régulière. On prévoit que le taux de croissance de l'économie mondiale augmentera, ce qui pourrait être à l'avantage de la région Asie-Pacifique. Toutefois, la croissance économique de cette région et du monde entier doit être accompagnée par des politiques servant à promouvoir l'emploi et par une répartition plus équitable de richesses. De plus, pour qu'une croissance économique équitable soit réalisée dans tous les pays, il faut consacrer des fonds accrus à l'aide au développement.

Il est important de consolider le régime d'échanges libres et équitables. Nous ne devons pas accepter de mesures protectionnistes qui feraient échec à un tel système. Nous reconnaissons également qu'en plus de l'aide au développement, l'amélioration, pour les exportations des pays en développement, de l'accès aux marchés des pays industrialisés, constitue un facteur crucial.

La dégradation de l'environnement, la drogue, les réfugiés et le terrorisme sont des problèmes mondiaux qui demandent l'attention du monde entier. La lutte contre la pauvreté dans les pays en développement continue à demander la coopération internationale. Notre engagement à résoudre ces questions reste le même.

Original: anglais

RESOLUTION SUR LE BANGLADESH

Le Conseil de l'Internationale Socialiste, en réunion à Tokyo le 10 et 11 mai 1994, a appris avec inquiétude le cyclone récent qui a dévasté le Sud-Est du Bangladesh.

Le Conseil exprime sa sympathie au peuple du Bangladesh concernant les pertes et destructions tragiques qu'il vient de subir.

A cet effet, le Conseil espère qu'étant donné la vulnérabilité du Bangladesh aux cyclones, inondations et autres catastrophes naturelles, la communauté internationale, et surtout les pays industrialisés apporteront toute l'aide possible au Bangladesh pour lui permettre de résoudre les problèmes économiques résultant de ces catastrophes naturelles.

Original: anglais

RESOLUTION SUR LA BIRMANIE

Le Conseil de l'Internationale Socialiste

note avec grand souci que SLORC (le Conseil Reconstituant de l'Etat pour l'Ordre Public) en Birmanie n'a pas encore transféré le pouvoir aux représentants élus du NLD (la Ligue Nationale pour la Démocratie) mené par Aung San Sun Kyi, qui a gagné plus de 82 % des sièges parlementaires dans les élections législatives qui ont eu lieu le 27 mai 1990;

note avec souci que la Convention Nationale convoquée par le SLORC en 1993 exclut beaucoup de représentants élus en 1990 et d'autres leaders nationalistes ethniques, et qu'elle est destinée à réserver le rôle principal aux forces armées dans l'avenir de la vie politique de la Birmanie, ce qui va clairement à l'encontre de la volonté exprimée par le peuple birman;

déplore le fait que Aung San Suu Kyi, lauréate du prix Nobel de la paix, ait été maintenu en état d'arrestation sans aucun changement pendant une période qui atteindra cinq ans le 20 juillet 1994;

condamne vigoureusement l'usage systématique de la torture, des exécutions sommaires et arbitraires, des travaux forcés dans les projets du développement, des travaux forcés de transport pour les armées, de la conscription forcée, des déplacements forcés de la population, les viols massifs, comme instrument de répression, en particulier, contre les minorités ethniques et religieuses;

condamne les restrictions placées sur l'exercice des libertés fondamentales qui incluent la liberté d'expression, d'association et de réunion, condamne aussi l'usage de l'arrestation ainsi que de la détention pour les raisons politiques afin de réduire au silence les dissidents.

Demande au SLORC de respecter la volonté du peuple birman en:

1. libérant immédiatement et sans condition Aung San Suu Kyi et les autres prisonniers politiques;
2. instaurant le dialogue avec Aung San Suu Kyi et les autres leaders démocratiques et ethniques pour rechercher une solution pacifique en Birmanie;
3. rétablissant le plein respect des droits de l'homme, et les libertés fondamentales ainsi que les droits ethniques et religieux, et
4. mettant fin immédiatement à l'utilisation de la torture aux arrestations arbitraires, aux exécutions sommaires, aux travaux forcés, aux déplacements forcés, à la conscription, aux mauvais traitements des femmes.

Demande au Secrétaire Général des Nations unies de désigner un émissaire spécial en Birmanie pour faciliter le passage à la démocratie.

Demande à la communauté internationale de restreindre le renouvellement de l'assistance par l'APD jusqu'à ce que le SLORC réponde positivement et complètement aux efforts de la communauté internationale pour faciliter le passage à la démocratie.

Demande à la communauté internationale d'instaurer un embargo sur les armes, des sanctions commerciales et d'investissement, si le SLORC continue d'ignorer la volonté du peuple birman.

Demande aux sociétés internationales de se retirer de Birmanie ou d'y suspendre leurs activités jusqu'à ce que la démocratie et les droits de l'homme soient respectés.

Original: anglais

RESOLUTION SUR LES DROITS HUMAINS DE LA FEMME

1. Les femmes ont obtenu dans la plupart des pays le droit démocratique fondamental de voter et de se présenter aux élections. Cependant, certains pays, qui sont des Etats membres de l'ONU, déniaient encore à leurs citoyennes ce droit humain essentiel. L'Internationale Socialiste appelle l'Assemblée générale des Nations unies à demander à ses Etats membres d'accorder à tous ses citoyens et à toutes ses citoyennes le droit de voter et de se présenter aux élections.

2. Le droit à l'éducation est un droit humain fondamental, quel que soit le sexe, la race, les origines ethniques, les antécédents familiaux ou la richesse personnelle. Les deux tiers des analphabètes du monde entier sont des femmes et des filles à qui l'on dénie l'accès à l'éducation. L'IS est convaincue que tous les efforts doivent être faits pour réduire radicalement et rapidement l'analphabétisme parmi les femmes.

3. Les êtres humains ont tous le droit de décider de leur fertilité et celui de décider d'avoir ou non des enfants, de leur nombre et de leur espacement. L'accès à des renseignements sur la contraception et les méthodes de planning familial est essentiel pour aider les femmes à faire de ce droit une réalité.

4. Tout être humain a droit à son intégrité physique et à l'épanouissement personnel. L'IS est consternée par la pratique barbare des mutilations génitales, qui touche 80 millions de femmes dans le

monde entier. L'IS appelle les gouvernements et les ONG à contribuer à l'élimination de ces pratiques par la dissémination de renseignements sur les risques graves que constituent les mutilations génitales pour la santé, la vie et la sexualité des femmes.

5. Les êtres humains ont tous le droit d'être protégés contre la violence et contre les sévices physiques et psychologiques. Le viol, où qu'il soit commis, y compris dans le mariage, est une action ignoble et doit être reconnu par la législation comme un crime.

6. Les violations des droits de la femme en tant que personne en cas de conflit armé sont des violations des principes fondamentaux des droits internationaux de la personne et de la loi humanitaire. Les violations de ce type, notamment le meurtre, le viol systématique, l'esclavage sexuel et les grossesses forcées demandent une réponse particulièrement efficace.

7. L'exploitation sexuelle des femmes dans la prostitution et la pornographie et le trafic des êtres humains doivent être mis au ban de la société et éliminés par des mesures législatives et l'application des lois, car ils constituent un abus choquant des droits humains.

8. L'IS note que 80 pour cent des réfugiés du monde entier sont des femmes et des enfants. Toutefois, les femmes qui sont persécutées ou ne sont pas protégées du fait de violences liées à leur sexe ne bénéficient pas du droit à l'asile ou du statut de réfugiées. L'IS demande une législation internationale et des mesures pour protéger les femmes qui cherchent à avoir le statut de réfugiées.

9. Les femmes, comme les hommes, ont le droit d'être propriétaires, et de participer dans l'égalité au marché du travail et à la vie économique; L'IS note avec inquiétude que dans de nombreux pays, on dénie encore aujourd'hui aux femmes le droit à l'emploi, le droit d'hériter à part égale et le droit de posséder terres et biens immobiliers.

10. L'IS considère donc que la participation pleine et entière des femmes en politique est indispensable pour surmonter la domination des hommes dans les fonctions publiques et dans toutes les institutions de la démocratie. L'IS considère que ses partis membres sont tout spécialement responsables d'assurer cette représentation. L'IS est profondément inquiète de la propagation de l'intégrisme idéologique et religieux, partout où il existe. Les principes intégristes restreignent et oppriment les libertés civiles et personnelles des femmes et réduisent leurs droits humains.

11. L'IS maintient que les violations et transgressions des droits de la femme sont des violations des droits humains. L'IS appelle ses partis membres à promouvoir activement la prompte mise en oeuvre des Conventions de l'ONU concernant les femmes et de travailler à la modification des structures sociales et culturelles qui font obstacle à cette mise en oeuvre. Le changement peut venir par l'information et l'éducation, et par une meilleure compréhension de la part des femmes de leurs droits, ci-inclus leurs droits fondamentaux, mais ne sera accompli que si les femmes sont intégrées pleinement dans les organismes décideurs.

12. L'Internationale Socialiste se réjouit de la Déclaration des Nations unies sur l'élimination de la violence contre les femmes et de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne adoptés par la Conférence des Nations unies sur les droits humains à Vienne en juin 1993, qui recommande la nomination d'un(e) rapporteur(se) spécial(e) sur la violence contre les femmes, ses causes et conséquences. L'IS note avec satisfaction que la Commission des Nations unies sur les Droits humains a créé un tel poste, en lui donnant un mandat clairement défini. L'IS attend avec impatience la nomination d'une femme à ce poste.

Original: anglais

RESOLUTION D'ENVOYER UNE MISSION A FIDJI

L'IS décide d'envoyer une mission à Fidji pour évaluer la situation des droits de l'homme et des droits syndicaux à l'issue des coups d'Etat de 1987. La mission établira aussi jusqu'à quel point la discrimination raciale exercée à l'égard du peuple d'origine indienne est inscrite dans la constitution de 1990.

La mission de l'IS s'intéressera tout particulièrement aux politiques de discrimination raciale mises en oeuvre par le gouvernement de Fidji dans les domaines de la représentation au parlement, de l'éducation, de l'emploi, de la pratique de la religion et de l'attribution des ressources de l'Etat.

Original: anglais

RESOLUTION SUR LES ELECTIONS HONGROISES

Le Conseil de l'Internationale Socialiste se réjouit des résultats du premier tour des élections qui ont eu lieu en Hongrie le 8 mai quand le MSzP a gagné le 33 pourcent des voix.

Ces résultats font la preuve du ferme soutien du peuple hongrois pour un mouvement socialiste démocratique et tourné vers l'avenir en Hongrie.

L'Internationale Socialiste déplore la campagne négative, personnalisée et préjudiciable menée par les forces conservatrices durant les élections.

Les politiques économiques néolibérales poursuivies par les forces conservatrices de ce pays se sont révélées incapables de satisfaire les besoins du peuple hongrois et lui ont beaucoup coûté sur le plan social.

Le résultat de ce scrutin, qui est important dans le contexte hongrois, l'est aussi dans le contexte régional car il représente un pas vers la pleine démocratisation et la stabilisation de l'Europe centrale et orientale.

L'Internationale Socialiste, fière que le MSzP et le MSzDP fassent tous deux partie intégrante de son organisation, continuera de soutenir les forces socialistes démocratiques de Hongrie dans leur lutte pour une société plus équitable et égalitaire et de coopérer avec elles. Nous leur exprimons nos vœux de succès pour le deuxième tour et espérons qu'elles seront en mesure de former un nouveau gouvernement hongrois capable de satisfaire les aspirations sociales, économiques et politiques du peuple hongrois.

Original: anglais

RESOLUTION SUR L'AVENIR DE L'ONU ET LA SECURITE MONDIALE

L'Internationale socialiste a toujours pleinement soutenu les Nations unies. Et elle a continuellement demandé que celle-ci soit renforcée pour former la base d'un nouveau système de sécurité et de gouvernement mondial.

La scène mondiale a fondamentalement changé depuis la création de l'ONU en 1945. Par conséquent, le contexte dans lequel celle-ci fonctionne a lui aussi changé considérablement. Le concept de sécurité a aujourd'hui un sens entièrement différent, fait qui doit inévitablement affecter le travail entrepris au sein de l'ONU au cours des décennies à venir. Le Sommet social qui doit avoir lieu à Copenhague en 1995 mettra en évidence cette situation nouvelle et marquera en même temps le 50e anniversaire de l'ONU.

Compte tenu de ce qui précède et consciente que continue d'exister un grand risque de crises et de guerres locales et régionales, causées par les conflits politiques, religieux, sociaux, environnementaux et ethniques, l'Internationale Socialiste fait la déclaration suivante:

1. Il est absolument nécessaire que tous les partis sociaux-démocrates et socialistes démocratiques continuent à apporter un soutien loyal à l'ONU.
2. Au sein de l'ONU, ses 184 Etats membres doivent intensifier leurs efforts pour trouver une solution aux problèmes de société, de développement et d'environnement.
3. Il faut, pour donner à l'ONU une signification plus grande dans les conditions mondiales actuelles et à venir, élargir le concept de sécurité et lui ajouter les aspects non militaires de la sécurité.
4. L'ONU doit accorder une priorité plus grande à la diplomatie préventive et à la prévention de crises afin de minimiser, quand cela peut se faire, l'utilisation de la force. Il faut créer un mécanisme qui se mettra en marche immédiatement et automatiquement aussitôt que des sanctions ont été approuvées qui peuvent causer des problèmes économiques particuliers aux Etats imposant les sanctions. Un tel mécanisme encouragerait les Etats à coopérer avec les décisions de l'ONU.
5. Il faut décentraliser la prise en charge de la gestion des crises et permettre aux organisations politiques régionales de jouer un rôle plus grand.
6. Il faut considérer la possibilité d'un renforcement du rôle du Secrétaire Général.
7. Il faut passer en revue et renforcer la légitimité et le rôle du Conseil de sécurité. Ceci pourra être réalisé en partie en rendant ses membres

plus représentatifs de l'ensemble des membres de l'ONU, surtout ceux du monde en développement. L'Internationale Socialiste soutient que le nombre des membres permanents doit être augmenté et inclure l'Allemagne et le Japon ainsi qu'un certain nombre de représentants régionaux, tout en assurant que le monde en développement est représenté de manière appropriée.

8. Pour conserver sa légitimité renforcée, il faut que l'ONU fasse la preuve qu'elle suit des critères équitables dans toutes ses décisions et toutes ses actions.

9. Le lien entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale doit être renforcé.

10. Il faut que les organisations régionales participent plus pleinement à toutes les consultations.

11. Le Conseil de sécurité doit définir clairement ses priorités, la première forme d'action étant la prévention. Il faut, par exemple, que le Conseil suive régulièrement les événements qui se déroulent dans les pays où il pourrait y avoir famines et troubles sociaux.

12. Quand il devient nécessaire de maintenir la paix ou de la rétablir, le rôle des décideurs doit être clarifié.

13. Les pays membres de l'ONU doivent être prêts à fournir effectifs et matériel militaires en quantités spécifiques pour exécuter les mandats de l'ONU. Les organisations de défense existantes peuvent mettre leurs moyens au service des opérations de maintien de la paix sous la responsabilité et la direction politique de l'ONU. Les missions de maintien de la paix mises en oeuvre dans le territoire de la CEI doivent suivre les mêmes critères que les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Les opérations mises en oeuvre dans le territoire de la CEI doivent reposer sur des mandats de l'ONU ou de la CSCE. Les forces d'intervention de l'ONU établies dans des pays membres doivent être bien accueillies. Elles doivent aussi pouvoir être utilisées dans les situations où les droits de l'homme et/ou des minorités sont sérieusement menacés.

14. Il faut que les Etats membres ne payant pas leurs contributions à l'organisation en temps voulu puissent être privés de leur droit de vote dans des délais plus brefs que les délais mis en oeuvre actuellement. Les dépenses liées au maintien ou au rétablissement de la paix doivent être en partie couvertes par des fonds nouveaux auxquels doivent contribuer les Etats membres.

15. L'ONU doit travailler à l'introduction d'une interdiction de la production d'armes nucléaires, chimiques, biologiques et bactériologiques à l'échelon international. De plus, le système de l'ONU doit introduire un contrôle ferme du développement des équipements et matières premières servant à la production des armes mentionnées ci-dessus.

RESOLUTION SUR LE RWANDA

Très préoccupé par la guerre civile qui ravage le Rwanda, qui fait des centaines de milliers de victimes et a provoqué la fuite de populations dans les pays voisins, risquant de destabiliser ainsi l'ensemble de la région, le Conseil de l'IS

- demande l'envoi d'une force internationale chargée d'arrêter les massacres,
 - appelle toutes les parties en présence à la reprise du dialogue sur la base des accords d'Arusha.
-